MODALITES DE L'OPERATION

« 100% remboursé 100% positif »



Pour bénéficier de cette offre :

- Cette opération est <u>réservée aux adhérents du Programme de Fidélité Carrefour</u>. L'adhésion à ce Programme de Fidélité Carrefour est entièrement gratuite. Les conditions sont disponibles à l'accueil.
- A partir du 02/12/2010, vous devez vous rendre dans l'un des Hypermarchés à enseigne Carrefour participant à l'opération et achetez un ou plusieurs produits bénéficiant de l'opération « 100% remboursé » ou « 2^{ème} 100% remboursé ». Ces produits sont signalés dans le catalogue « 100% remboursé, 100% positif».

ATTENTION:

• Il est précisé sur ce catalogue, pour toutes les références bénéficiant de l'offre « 100% remboursé », le nombre de produits disponibles sur l'ensemble des magasins Carrefour et Carrefour Planet concernés par l'opération « 100% remboursé 100% positif » en France métropolitaine. Au-delà des quantités indiquées l'offre «100% remboursé» ne sera plus valable. Offre limitée à 2 remboursements par produits et par foyer.

Pour les quantités restantes au-delà du 8 décembre, les remboursements seront effectués sur le Compte Fidélité Carrefour.

- Pour les références concernées par l'offre « 2^{ème} 100% remboursé », l'offre est valable jusqu'au 08 décembre 2010 uniquement. Pour en bénéficier, vous devez acheter 2 produits identiques concernés par l'offre « 2^{ème} 100% remboursé » (seul le 2^{ème} produit est remboursé sous forme de bon d'achat).
- L'opération est limitée à un montant total de 870 € par transaction.
- Tout achat doit correspondre aux besoins normaux d'un foyer (personnes vivant sous le même toit).
- Le remboursement sera effectué sous forme de 3 bons d'achat (1/3 du montant par bons d'achat). Le ou les bon(s) d'achat vous sera (seront) remis par l'hôtesse de caisse (coupon(s) imprimé(s) en caisse).

Utilisation des Bons d'achat remis :

Les bons d'achat sont valables sur les prochains achats (hors Carburant et Services (Billetterie, Assurances, Voyages, cartes cadeaux...)) dans tous les hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise (hors Station d'autoroute Carrefour):

- Le 1^{er} bon d'achat devra être utilisé entre le 12/12/2010 et le 18/12/2010
- Le 2^{ème} bon d'achat devra être utilisé entre le 19/12/2010 et le 25/12/2010
- Le 3^{ème} bon d'achat devra être utilisé entre le 26/12/2010 et le 01/01/2011

En dehors de ces périodes, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin. Les bons d'achat sont utilisables en une seule fois. Ils ne peuvent être cédés à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

L'engagement « le droit de changer d'avis » ne s'applique pas aux produits porteurs de cette offre.